

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD200

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

" de sa dissolution ", les mots :

" de la dissolution dudit groupement ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.